

Paris, le 13 septembre 2019

APPEL À PROJETS
CITOYENNETE, LAICITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE
Lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme,
comprendre et décrypter l'information dans les quartiers populaires

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la sixième édition de l'appel à projets « citoyenneté, laïcité, valeurs de la République ».

Après les attentats qui ont frappé la France en 2015, la Maire de Paris a souhaité mobiliser l'ensemble des politiques publiques parisiennes pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité. Dans les quartiers populaires parisiens, les rencontres qui ont eu lieu avec les habitants et les acteurs de proximité, ont fait apparaître l'existence de besoins partagés par les acteurs, la nécessité de renforcer le dialogue ainsi qu'une réelle volonté d'agir pour rapprocher les habitants et favoriser la connaissance de l'autre en s'appuyant sur des initiatives de proximité dans une logique d'éducation populaire. Cette phase d'écoute des attentes, des préoccupations et des envies des habitants comme des acteurs locaux, a conduit la Ville de Paris à lancer un appel à projets en juillet 2015 puis à le renouveler depuis pour que ces constats partagés se traduisent par des actions concrètes dans la durée.

Cet appel à projets vise à **soutenir les initiatives promouvant la connaissance et l'appropriation de la laïcité, favorisant une citoyenneté active et permettant des actions locales en matière de lutte contre les préjugés, les discriminations, l'homophobie, le sexisme, le racisme et l'antisémitisme. Développer l'esprit critique et comprendre les complexités de la production de l'information** est également un enjeu primordial au regard des nouvelles pratiques numériques. C'est pourquoi cet appel à projets, qui suppose un lien fort avec les habitants et acteurs locaux des quartiers populaires dans la mise en œuvre des projets, soutient des **actions de proximité s'inscrivant dans le champ de la maîtrise des réseaux sociaux, de l'éducation à l'outil internet, aux médias et à l'information.**

51 projets ont été retenus lors de l'édition 2015, 58 en 2016, 63 en 2017 comme en 2018, et 74 en 2019, démontrant ainsi l'engagement des associations et de l'ensemble des Parisiens sur ces questions. La Mairie de Paris a donc souhaité reconduire cet appel à

projets pour permettre aux associations d'approfondir leur action et de continuer à innover en matière de citoyenneté, de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, et d'éducation aux médias.

Le dialogue avec les associations autour des objectifs de cet appel à projet s'est poursuivi tout au long de ces quatre années, pour favoriser les échanges de bonnes pratiques ainsi que les rencontres entre les acteurs de terrain et les porteurs de projets. La participation des lauréats à ces temps est nécessaire pour permettre la création de ressources partagées par tous.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 et de l'axe d'intervention relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté. Comme pour l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, le lien avec les équipes de développement local est donc à privilégier afin de s'assurer d'une bonne intégration de l'action proposée dans le territoire d'intervention. Les sujets traités par cet appel à projets impliquent aussi pour les porteurs de projets de montrer leur capacité à mobiliser un public le plus large possible, souvent au-delà de celui qu'ils touchent habituellement, dans un esprit de fraternité inhérent à l'action proposée.

Objectifs de l'appel à projets :

- ❖ **Renforcer le dialogue autour des valeurs de la République** et des notions fondatrices comme la liberté d'expression et de conscience, la citoyenneté, la laïcité, en faisant émerger des questionnements, en facilitant leur formulation pour favoriser une expression qui dépasse les représentations qui peuvent parfois diviser et éloigner les habitants d'un même quartier. Développer des actions de connaissance de la laïcité, de son cadre légal et de sa valeur constitutionnelle. Permettre, de cette manière, un débat dans le respect de chacun, la bienveillance et la neutralité.
- ❖ **Lutter contre les préjugés, les discriminations, et toutes formes de rejet** par la déconstruction des représentations racistes, antisémites, homophobes ou sexistes par une meilleure connaissance des autres, par une sensibilisation à la diversité des parcours de vie et des références culturelles, par la transmission du cadre de la loi.
- ❖ **Comprendre et décrypter l'information**, à travers une meilleure appréhension des images, des médias, du fonctionnement des réseaux sociaux et, de manière plus générale, des échanges sur Internet ; donner du sens à la liberté d'expression à travers la mise en place et la construction avec les habitants, dont notamment les plus jeunes d'entre eux, d'outils d'information, d'expression et d'analyse du débat public.

Actions relevant de l'appel à projet :

❖ Formation d'acteurs :

- Actions de formation des bénévoles, salariés et responsables associatifs au cadre légal
- Dialogue et création de réponses entre acteurs sur les méthodologies d'action

❖ Création de supports pédagogiques :

- Élaboration collective de projets et création de supports d'échanges et de dialogue
- Projets collectifs favorisant l'initiation à la production de l'information en développant l'esprit critique et l'autonomie, notamment à travers l'usage des médias numériques.

❖ Echanges et débats entre les publics :

- Actions de sensibilisation, d'éducation, de formation permettant l'appropriation, par tous, des objectifs de l'AAP CLVR et de leur cadre légal
- Mise en place d'espaces et de temps permettant l'expression, l'échange et le débat autour de ces valeurs
- Actions d'éducation et d'accompagnement des jeunes dans leur(s) usages(s) 2.0
- Actions de sensibilisation des parents concernant les usages des réseaux sociaux par leurs enfants
- Manifestations culturelles et/ou éducatives centrées sur les objectifs de l'AAP CLVR

Critères d'éligibilité des projets :

Cet appel à projets s'adresse aux associations notamment celles intervenant dans les quartiers populaires parisiens et/ou disposant d'une expérience, d'un savoir-faire ou d'une compétence autour des thèmes de cet appel à projets.

Les territoires d'intervention :

Les quartiers populaires parisiens (voir carte jointe)

Les publics concernés :

L'ensemble des habitants des quartiers populaires, avec une attention particulière en direction :

- des jeunes;
- des parents;
- des bénévoles associatifs.

Critères d'analyse des projets :

- La qualité du projet et des actions proposées en faveur de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, la compréhension des valeurs républicaines et le décryptage de l'information ;
- Le nombre de bénéficiaires et le public concerné ;
- La capacité à mobiliser le public ;
- La nature du lien avec les quartiers populaires parisiens ;
- Le coût du projet ;
- La durée du projet ;
- L'implantation locale du projet, son inscription territoriale, les partenariats locaux mis en place qui doivent être détaillés et effectifs ;
- Le caractère innovant du projet ;
- L'expérience du porteur de projet sur les thèmes de l'appel à projets ;
- La dimension participative du projet ;
- L'innovation par rapport aux projets habituels de l'association ;
- L'organisation d'une restitution du travail mené ;
- La présentation d'un bilan, a minima intermédiaire, en cas de reconduction ou poursuite d'un projet ;
- La spécificité par rapport aux autres cadres de financement de la ville de paris (par exemple le lien avec le quartier et les familles pour les projets concernant en partie des publics scolaires).

Le calendrier de l'appel à projets :

Clôture de l'appel à projets : le 11 octobre 2019

Réunions d'information :

Pour accompagner les associations dans la construction de leur projet, **une réunion locale d'information et de présentation** de l'appel à projets citoyenneté, laïcité, valeurs de la république, conjointes à celle de l'appel à projets politique de la ville 2020, est proposée dans chaque arrondissement comprenant des quartiers populaires, en présence de l'équipe de développement local (EDL) de l'arrondissement concerné :

Arrondissement	Date	Heure	Lieu
10ème	17 septembre	17H30	Mairie d'arrondissement 10e
11ème	18 septembre	17h	Centre social Le Picoulet 59 rue de la Fontaine au Roi 75011
13ème	16 septembre	17h	Mairie d'arrondissement 13e
14ème	20 septembre	17h30	Centre Paris'Anim Angel Parra 181-183 rue Vercingétorix, 75014 Paris, Salle Gong

17ème	19 septembre	17h00	Maison de la vie associative et citoyenne 17e 25 rue Lantiez
18ème	18 septembre	18h30	Mairie d'arrondissement 18e
19ème	17 septembre	17h	Projets 19 9 rue Mathis 75019
20ème (EDL Belleville- Amandiers-Pelleport et EDL Portes)	18 septembre	14h30	Salle des fêtes de la Mairie d'arrondissement 20e

La constitution et le dépôt des dossiers :

Les demandes de subvention effectuées dans le cadre de l'appel à projets «CITOYENNETE, LAICITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE » devront être déposées sur le service de dépôt de demande dématérialisée de subventions, accessible à partir de Paris Asso : <https://parisasso.paris.fr/>

Les modalités de dépôt consistent en un simple remplissage du formulaire type [déposer une demande]. Afin de garantir la bonne instruction de votre demande, vous veillerez à :

- sélectionner 2020 pour année de la subvention
- nommer le projet en étant concis (max 50 caractères) et en veillant à indiquer « CLVR » au début de l'intitulé du projet
- répondre **OUI** à la question '*Cette demande fait-elle suite à un appel à projets Ville de Paris ?*'
- répondre **NON** à la question '*Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ?*'
- remplir le numéro d'Appel à Projets **«CLVR2020 »**
- remplir l'ensemble des champs du formulaire de demande de subvention : objectifs/ descriptif/ moyens/ dates de réalisation/ indicateurs **Attention : nombre de caractères limité, variable entre 255 et 1000 caractères**
- sélectionner le/les quartiers politique de la ville d'intervention sur l'action
- ajouter les budgets prévisionnels de l'action et de votre association pour l'année 2019
- ajouter le bilan final 2018 de l'action
- ajouter le bilan intermédiaire 2019 de l'action
- **Si vous avez déjà bénéficié d'un financement dans le cadre de l'Appel à Projet Citoyenneté Laïcité Valeurs de la République, vous devez impérativement joindre un bilan (final pour l'année 2018, intermédiaire pour l'année 2019) de l'action.**
- **Les associations sont fortement incitées à renseigner et ajouter le CERFA n° 12156*05 (formulaire de demande de subventions) et le CERFA n° 15059*02 (formulaire compte-rendu financier de subvention)**
- ajouter tout document permettant d'apprécier la capacité de votre structure et du projet à répondre aux critères d'analyse des projets.



Enfin, afin d'assurer un dépôt de votre demande dans les délais, veuillez à référencer votre association dans Paris Asso le plus en amont possible de la date butoir prévue pour cet appel à projets. De même, si vous disposiez d'un compte SIMPA, activez sans attendre votre espace Paris Asso sur lequel ont été transférés les données, documents et historiques de démarche. Vous trouverez plus d'informations sur cette page de paris.fr : <https://www.paris.fr/parisasso>

Si votre association dispose d'un RNA et d'un SIREN, l'accès à la démarche 'Subventions' devrait être immédiate. Cependant, le RNA et le SIREN d'une association peuvent parfois ne pas avoir été associés dans la base de données de l'État. **Dans ce cas, une intervention auprès des services concernés est nécessaire et peut retarder votre démarche de quelques jours.**

→ **Pour plus de précisions sur la procédure de dépôt d'une demande de subvention, vous pouvez vous référer au *Guide de dépôt d'une demande dématérialisée de subvention pour l'appel à projets « Citoyenneté, laïcité et valeurs de la république » 2020* joint à la présente lettre.**

Pour tout problème technique concernant le dépôt de votre dossier de demande de subvention, vous pouvez contacter la Ville à l'adresse suivante : contact.simpa@paris.fr ou par le biais d'un appel téléphonique au 39 75.

Pour des questions relatives à la procédure de dépôt dans Paris Asso, le Bureau des affaires générales et des subventions du service politique de la ville est à votre disposition pour toute assistance. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : ddct-spy-sub@paris.fr

Pour les questions sur l'appel à projets autres que celles relatives au dépôt dans Paris Asso vous pouvez contacter l'équipe de développement local de votre arrondissement (voir l'annexe 2 du guide de dépôt joint à ce document).

Le dépôt des dossiers de demandes de subvention sur le site Paris Asso doit être effectué au plus tard le :

11 octobre 2019

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.